

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 29 JANVIER 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Malafretaz, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 23 janvier 2013

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - J. BUATHIER - C. NOUREUX - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP. LUCIANI - JL. PELTIER - A. GAYDON - JP. FROMONT - JL. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - JP. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - L. GUILLEMOT - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - JL JACQUET - P. SAUZET (suppléant de C. FOURNIER) - G. LACOSTE

EXCUSÉS : M. BOUZIDI - C. FOURNIER

Secrétaire de séance : A.VIVIET

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 39 ; Votants : 39

Alain Viviet, maire de Malafretaz accueille les élus communautaires. A Malafretaz, l'année 2012 a été marquée par l'achèvement de la rénovation du cœur de village. L'espace devant la mairie et aux abords de l'école a été entièrement reconfiguré. La commune a également mis en place la dénomination et la numérotation des rues. Malafretaz compte 990 habitants au 1^{er} janvier 2013. Le cap des 1 000 habitants sera franchi avec les constructions en cours dans le lotissement Les Vallons et à L'Homont.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2012

Deux observations écrites ont été formulées sur les conditions d'adoption du rapport relatif à la modification du tableau des emplois et à la création d'emplois à la base de loisirs. Distincts du rapport sur le budget, ils ont été adoptés à l'unanimité. Dont acte.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 8 JANVIER 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de Communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Tableau des emplois

- *Majoration d'horaire*

Pour un agent de la commune de Cras-sur-Reyssouze, il est proposé de majorer la durée hebdomadaire d'un emploi de 16,5^e/35^e à 18/35^e, en compensation de la diminution de la durée hebdomadaire d'un autre emploi approuvée lors du conseil de communauté du 18 décembre 2012. (*Adopté, unanimité*).

- *Promotion interne*

Pour les besoins de la commune de Foissiat, un dossier de promotion interne d'accès au cadre d'emploi des agents de maîtrise a reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de gestion de l'Ain. Il est proposé de modifier le tableau des emplois en conséquence. (*Adopté, unanimité*).

II. Présentation du dispositif des emplois d'avenir

La loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé le dispositif des emplois d'avenir visant les jeunes de 16 à 25 ans. Elle a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par un recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois. Les conditions de réussite reposent sur le respect des engagements de chacun. La collectivité accueillante s'engage à qualifier les jeunes par des actions de formation adaptées au poste de travail, à désigner un tuteur qui accompagnera les jeunes pendant toute la durée du contrat. Pour résister à la tentation de profiter de l'effet d'aubaine que peuvent constituer ces emplois aidés par l'Etat, il convient de mener une réflexion sur notre volonté d'engager les moyens humains et financiers nécessaires et d'anticiper les évolutions des emplois et compétences de la fonction publique afin de ne pas orienter les jeunes vers des formations sans débouché. Il est proposé de s'engager dans le dispositif, d'en accepter l'organisation et d'approuver les moyens à mettre en œuvre pour assurer la réussite des jeunes. La question sera à l'ordre du jour d'un prochain comité technique paritaire. (*Adopté, unanimité*).

La parution du décret sur la réforme des rythmes scolaires pourrait offrir des opportunités pour le dispositif emplois d'avenir. Sur cette autre question, il faut que le territoire puisse s'y engager sans précipitation et de façon concertée entre toutes les communes. L'inspectrice de l'Education Nationale sera reçue en bureau mardi 12 février, à 18h. L'association des maires de l'Ain et le Préfet organisent une réunion d'information le samedi 16 février, à 10h à la salle des fêtes à Bourg-en-Bresse. L'obligation de mise en place de nouveaux rythmes scolaires soulève de nombreuses interrogations. Comment financer le coût de ce nouveau dispositif d'Etat ? Faut-il solliciter l'utilisateur et/ou le contribuable communautaire ou communal ? Qui sera l'opérateur ? Les communes ou la Communauté de communes ? Quels partenaires ? Le milieu éducatif et scolaire mais aussi le tissu associatif, et selon quelles modalités ? Comment s'associer le concours d'intervenants pour seulement une heure quotidienne ? Quel impact sur nos services (école de musique, centre de loisirs, actions éducatives du contrat éducatif local) et le régime de travail de nos personnels ? Un groupe de travail sera constitué pour explorer les possibles.

TOURISME

I. Bilan de la saison à la base de loisirs

Un contexte économique et social dégradé et une météo défavorable n'ont pas contribué à faire de 2012 une grande saison touristique. La base de loisirs réussit néanmoins à tirer son épingle du jeu en confortant la clientèle de proximité et plus largement française. Les entrées payantes progressent de 29% pour s'établir à 56 173. La fréquentation de l'espace aquatique est en hausse avec 69 294 entrées (+ 3 000 par rapport à 2011). A la Maison des sports, l'accueil des groupes a particulièrement progressé et contribué à une augmentation des recettes de 43 000 euros pour ce seul service. Les activités hors hébergement (piscine, maison des sports, location de salles, prestations diverses, etc) sont en hausse de 9%. Le camping enregistre néanmoins une baisse du nombre de nuitées de 0,9% (144 136 nuitées), ce qui reste meilleur que les résultats nationaux de l'hôtellerie de plein air (-1,9%). Le nombre de séjours est en légère hausse, ce qui veut dire que les vacanciers sont restés moins longtemps. Nouveauté cette année, la clientèle française représente plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'hébergement (55%). Les touristes viennent essentiellement de l'Ain et ses départements limitrophes (Rhône, Saône et Loire). Le nombre de séjours des Néerlandais est moins important en 2012 (- 3 500) ; la clientèle allemande arrive en deuxième position, devant les Suisses francophones. Sur l'ensemble de la saison, les recettes s'élèvent à 1 639 000 euros. La subvention d'équilibre 2012 devrait s'établir à 504 000 euros, en baisse de 30 000 euros par rapport à la prévision.

II. Demande de subvention du Wake and wind academy (WWA)

Le club Wake and wind academy (WWA) souhaite renouveler un de ses bateaux utilisé pour le ski nautique. Un tel matériel d'occasion est estimé à 35 000 euros. Le club sollicite la Communauté de communes sous la forme d'une avance sur subvention. L'association perçoit environ 3 500 euros par an. Considérant le rôle du club qui assure la sécurité sur le plan d'eau, le bureau a approuvé l'allocation d'une aide de 20 000 euros sous la forme d'une avance sur subvention. (*Adopté, unanimité*).

III. Convention à intervenir avec le club du Versoix

Le club suisse du Versoix organise durant la saison estivale des activités de ski nautique sur le plan d'eau. Il est proposé de signer une convention pour fixer d'une part, les droits et obligations du club, et d'autre part, le montant de la location des installations fixé à 160 euros annuels. (*Adopté, unanimité*).

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

Convention de mandat avec le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

L'entreprise Girod a acheté une parcelle dans le parc d'activités de Cras sur Reyssouze. Il convient d'autoriser le Président à signer une convention de mandat avec le SIEA pour les travaux de mise en souterrain du réseau téléphonique. Déduction faite de la subvention du Syndicat (2 800 euros TTC), la participation de la Communauté de communes s'élève à 1 960 euros TTC. Les travaux d'alimentation électrique sont estimés à 14 500 euros dont 7 638 à la charge de la Communauté de communes. (*Adopté, unanimité*).

AGRICULTURE DURABLE

Aide à la plantation de haies bocagères pour les résidents

La Communauté de communes finance une aide à la plantation de haies bocagères depuis 2000 (de 2000 à 2005, et de 2009 à aujourd'hui). 41 713 mètres linéaires ont été plantés dans le cadre de ces différentes actions. Il est proposé de reconduire l'aide en 2013 pour les résidents, qu'ils soient particuliers, agriculteurs, gérants d'entreprises ou responsables associatifs. L'aide est accordée sous certaines conditions : le projet doit être situé sur le territoire, atteindre au moins 50 mètres linéaires et se composer d'essences à choisir parmi une liste imposée. La prise en charge de la Communauté de communes s'élève à 50% du coût d'achat des plants, dans la limite de 2 euros par mètre linéaire. (*Adopté, unanimité*).

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

I. Demande de retrait de la commune de Mantenay-Montlin de l'Etablissement public foncier (EPF) de l'Ain

Après un premier vote défavorable du conseil d'administration de l'EPF en 2008, la commune de Mantenay-Montlin persiste dans son souhait de se retirer de l'EPF. Elle estime qu'elle n'a pas un retour suffisant du produit de la taxe spéciale d'équipement perçue sur son territoire. Le conseil d'administration de l'EPF a réitéré son refus. Chaque membre adhérent de l'Etablissement est appelé à se prononcer. La proposition est d'opposer un refus à la demande de retrait de la commune de Mantenay-Montlin. (*Adopté, unanimité*).

II. Syndicat mixte Bourg Bresse Revermont : désignation d'un délégué titulaire

Conformément aux statuts du Syndicat mixte Bourg Bresse Revermont, les groupements de communes doivent désigner un nombre de délégués titulaires et un nombre de délégués suppléants égal au nombre de communes membres. Suite à la démission de Philippe Prost, maire de Saint-Sulpice, le siège de délégué titulaire représentant la commune de Saint-Sulpice est vacant, Georges Lacoste reste délégué suppléant. Il est proposé de désigner Clotilde Fournier représentant Saint-Sulpice au comité syndical du SCoT. (*Adopté, unanimité*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Alain Viviet

Le Président,
Jean-Pierre Roche

